

(N° 39.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1921

---

Rapport de la Commission de l'Industrie, du Travail  
et du Ravitaillement, chargée d'examiner le Projet  
de Loi relatif aux élections pour les juridictions  
prud'homales en 1921.

*(Voir les n° 64, 79 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séance du 27 janvier 1921.)*

---

Présents : MM. CLAEYS BOUÚAERT, président; DIGNEFFE, le chevalier  
DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, DUPRET, DEMERBE, BERGER, SIMONIS,  
VERCRUYSE et VOLCKAERT, rapporteur.

MESSIEURS,

Sur la proposition de M. Wauters, Ministre de l'Industrie, du Travail  
et du Ravitaillement, la Chambre des Représentants a adopté, à l'una-  
nimité, ce Projet de Loi réglant les modalités des élections prud'homales  
qui devront avoir lieu cette année à Alost, pour la Chambre d'employés.

Votre Commission de l'Industrie et du Travail est unanime à vous  
proposer l'adoption du dit projet.

*Le Rapporteur,*  
V. VOLCKAERT.

*Le Président,*  
CLAEYS BOUÚAERT.